

Traité Sanhedrin

Michna 5 - Chapitre 9

מי שלקה ושנה בבית דין--כונסין אותו לכיפה, ומאכילין אותו שעורים עד שכרסו נבקעת. ההורג נפשות שלא בעדים--כונסין אותו לכיפה, ונותנין לו לחם צר ומים לחץ.

Celui qui a reçu les quarante coups et a récidivé, on le met en détention dans une petite pièce étroite, et on lui fait manger des grains d'orge jusqu'à ce que son ventre éclate.

Celui qui a commis un meurtre et qu'il n'y a pas de témoins, on l'enferme en détention, et on le met au régime du (Yécha'ya 30,20) : « pain maigrement compté et de l'eau chichement mesurée », [et il finira par en mourir].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions